



Avis CHSCT Etablissement TERRENA
Du 10/09/2015 à ANCENIS.

Concernant le dossier portant sur le projet d'extension du silo d'ABBARETZ.

Suite à la lecture du dossier de demande d'autorisation d'exploiter le CHSCT, s'interroge sur les points suivants :

_ La non intégration dans le projet, du stockage de chaux et d'un local commun où on a la présence d'engrais en big-bag, un atelier de maintenance, une réserve de fuel et les engins thermiques du site (chargeuse et chariot élévateur).

Ces différents locaux sont attenants aux locaux sociaux, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler :

. Déchargements et chargements de la chaux avec des vents dominants vers les locaux sociaux :

Présence de souillures de chaux dans les locaux sociaux et impact sur le plan de circulation

. Cohabitation d'un atelier maintenance où on réalise des travaux par points chauds, avec un stockage d'engrais, un stockage de cuves fuel et le stockage des engins thermiques du site.

Les principaux dangers liés aux engrais contenant du nitrate d'ammonium sont :

1_ la décomposition en présence d'un point chaud entraînant le dégagement de gaz très toxiques pour l'homme. Les conséquences d'une décomposition sont plus graves pour certains engrais composés

2_ la détonation des ammonitrates, notamment à plus de 28 % d'azote.

_ La définition précise des implantations des parkings ainsi que du nombre d'emplacements.

_ La prise en compte du handicap dans l'accessibilité externe et interne des locaux agréage et sociaux ainsi que l'aménagement des sanitaires.

_ L'absence d'augmentation de l'effectif suite au doublement du volume et des charges de travail qui en découlent.

_ La réalisation du plan de circulation suite à la nouvelle configuration du site.

A ce jour, il apparaît que l'émergence du bruit au point 2 est non conforme. Le CHSCT sera vigilant sur la conformité de l'émergence du bruit lors des nouvelles mesures réalisées à la mise en route de l'ensemble du site.

Cette extension entrainera des mises à jour de documents règlementaires.

- _ Document unique
- _ Etude de danger définition de zonage ATEX, matérialisation par affichage sur le site.
- _ L'étude foudre
- _ PER (Plan d'Etablissement Répertoire)

Suite à nos interrogations des réponses nous sont apportées par la direction :

_ Il est effectivement nécessaire d'avoir une réflexion sur la dissociation des activités de stockage (engrais, chaux, chargeuse) et les locaux sociaux à venir. Un mur Coupe-Feu entre les différentes activités est prévu.

Cependant, l'arrêt de ces stockages fait l'objet d'une réflexion et des alternatives sont d'ores et déjà à l'étude.

_ 7 places de parking sont prévues en face du local agréage et seront dédiées aux visiteurs. Sur les plans, 5 autres places de parking sont dessinées pour les salariés.

_ Egalement, il sera examiné la possibilité de procéder au traçage au sol de places de parking supplémentaires en adéquation avec la capacité d'accueil des locaux sociaux notamment en lien avec la capacité de la salle de réunion.

_ Un plan de circulation piéton sera également mis en place côté visiteur et côté salariés

_ L'accessibilité et l'installation de sanitaires accessibles aux PMR seront intégrées aux 2 locaux ci-dessus avec le respect des normes/préscritptions en vigueur.

_ Le rapport acoustique dans le document « DAE » fait état d'un dépassement des valeurs réglementaires en limite nord du site.

Une autre mesure sera réalisée dans les 6 mois suivant la mise en route du nouveau silo. Terrena mettra tous les moyens en œuvre pour avoir une conformité des résultats sur ce point.

Compte tenu des réponses apportées où demeurent de nombreuses interrogations dans la réalisation et la conception finale de ce projet le CHSCT émet un avis favorable sur ce dossier d'extension du silo d'ABBARETZ site classé ICPE soumis à autorisation.

Le CHSCT restera attentif et vigilant dans le suivi des propositions et de la réalisation de ces remarques ainsi que dans la globalité du projet.

Le CHSCT demande également que l'emplacement et l'orientation des structures locaux agréage soit défini de façon à ce que le personnel ait une visibilité optimale sur les points stratégiques du site et notamment sur les points de captages des sondes prélèvement vrac et ponts bascule.

Les membres CHSCT Etablissement TERRENA